

# CONDITIONS DE LIVRAISON

La livraison des marchandises peut s'effectuer :

- par nos transporteurs.

## LIVRAISON PAR TRANSPORTEUR

Dans le cas d'une expédition par l'un de nos transporteurs, le contrôle de la marchandise se fera lors de livraison dans vos locaux en présence impérative du chauffeur de la société de transport afin de pouvoir éviter les litiges clients, fournisseurs, transporteur.

En cas de perte, substitution, avarie, livraison partielle, palette ou colis endommagé, ouvert, palette dé-filmée... Il est impératif de signaler sur le bon de transport les réserves suivantes :

- le nombre de colis reçu,
- le contenu exact de la marchandise et de la marchandise manquante,
- l'état des colis (colis endommagé avec l'état de la marchandise à l'intérieur).

**ATTENTION : LA MENTION « SOUS RESERVE DE DEBALLAGE » N'EST PAS RECEVABLE auprès des transporteurs. Il est donc indispensable de détailler les réserves comme indiqué ci-dessus. Autrement, aucune réclamation ne sera prise en compte et la responsabilité de SOREIN ne pourra être mise en cause !**